



DATE : 19/05/03	Nombre de pages : 8	+ couverture
De la part de : C. BOLLAND Ingénieur.		
A l'attention de : ALLAN ROACH. Directeur des services informatiques et Directeur de la Division de projets informatiques		
Telefax n° : + 4122. 734 63 82		
Telefax nr. :		
<u>MESSAGE</u> Monsieur, Suite à notre courrier du 4 avril 2003 de référence C. SCIT 2580/03 dont l'objet est : mise à jour de tableaux de l'appendice de la norme ST 10/C de l'ONPI (Tâche 30 du SOWG), nous vous retournons les tableaux en question complétés. Salutations respectueuses.		
En cas de problèmes téléphoner au n° : +32.2.2064833		

Annexe de la circulaire SCIT 2580

Veuillez répondre aux questions suivantes :

Question 1 : Votre office doit-il réviser ou mettre à jour les renseignements contenus dans les tableaux? (Si la réponse est "oui", passez aux questions 2 et 3.)

Oui
Non

Question 2 : Quelle est la raison pour laquelle la ou les rubriques concernant votre office doivent être révisées ou mises à jour?

a) Mise à jour insuffisante des renseignements fournis (les plus récents numéros, par exemple, ne sont pas présentés)

Oui Non

b) Il n'existe pas de rubrique sur les modèles d'utilité

Oui Non

c) Renseignements insuffisants sur les offices récepteurs (régionaux)

Oui Non

d) Autres (préciser la raison)

L'information du pénal à l'AN 2000
avait été transmise à l'OCIPI par
lettre du 27 février 1998. sur base de
l'avis OCIPI C. PCIPI 2329, 08.
Voir copie ci-jointe.

Question 3 : Quel tableau votre office doit-il modifier?

a) Le tableau 1 seulement (Si la réponse est "oui", passez à la question 4.)

Oui Non

b) Le tableau 2 seulement (Si la réponse est "oui", passez à la question 5.)

Oui Non

c) Les deux tableaux (Si la réponse est "oui", passez aux questions 4 et 5.)

Oui Non

Question 4 : Indiquez ci-après les renseignements modifiés concernant le tableau 1.

Tableau 1 : Pays ou organisations utilisant des séries de numérotation annuelles des demandes

Pays ou organisation	Exemple de numéro de demande	Partie minimum significative d'un numéro	Présentation abrégée recommandée pour le numéro des demandes établissant la priorité	Remarques
BE BELGIQUE	9200547	9200547	9200547	<p>Systeme de numérotation utilisé pour toutes les demandes déposées entre le 10 janvier 1987 et le 31 décembre 1999.</p> <p>[idem.</p>
	2000/0624	2000/0624	2000/0624	<p>Systeme de numérotation utilisé pour toutes les demandes déposées depuis le 10 janvier 2000.</p> <p>Les quatre premiers chiffres sont les quatre chiffres de l'année selon le *</p>

* Veuillez d'abord copier-coller votre rubrique sur cette feuille, puis modifier les renseignements en biffant les éléments supprimés (par exemple, Les deux premiers chiffres mentionnés) et en soulignant les éléments ajoutés (par exemple, Le nouveau système de numérotation était).

* calendrier grégorien. Les quatre derniers chiffres sont formés selon une liste croissante continue établie par date de réception du dépôt.

Annexe de la circulaire SCIT 2580

Question 5 : Indiquez ci-après les renseignements modifiés concernant le tableau 2.

Tableau 2 : Pays ou organisations utilisant des systèmes de numérotation autres que des systèmes annuels

Pays ou organisation	Exemple de numéro de demande	Partie minimum significative d'un numéro	Présentation abrégée recommandée pour le numéro des demandes établissant la priorité	Remarques

* Veuillez d'abord copier-coller votre rubrique sur le tableau, puis modifier les renseignements en biffant les éléments supprimés (par exemple, ~~Les deux premiers chiffres montrent~~) et en soulignant les éléments ajoutés (par exemple, Le nouveau système de numérotation était).

[Fin du questionnaire]